

MANDAT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Nomination

Le conseil d'administration de la Caisse nomme le président du comité de vérification parmi les membres du comité.

Rôle du président

Le président du comité voit au bon fonctionnement des réunions du comité. Il doit faire preuve de leadership et de rigueur dans l'exercice de ses fonctions.

Le président du comité s'assure que tout nouveau membre possède les connaissances requises pour l'exercice de ses fonctions au sein du comité et, au besoin, lui offre de recevoir une formation.

Principales responsabilités

Les responsabilités du président du comité de vérification comprennent ce qui suit :

Fonctionnement du comité

- a) présider les réunions du comité et veiller à ce qu'elles se déroulent de manière efficace et productive;
- b) viser à obtenir un consensus tout en permettant des discussions franches et complètes;
- c) favoriser le développement d'un esprit d'équipe au sein du comité;
- d) établir, en collaboration avec le président et chef de la direction, le premier vice-président et chef de la Direction financière, le vice-président - vérification interne et le secrétaire, l'ordre du jour des réunions du comité;
- e) établir à l'avance, en collaboration avec le président du conseil, le président et chef de la direction et le secrétaire, le calendrier annuel des réunions du comité;
- f) s'assurer, en collaboration avec le président et chef de la direction, le premier vice-président et chef de la Direction financière, le vice-président - vérification interne et le secrétaire, de la coordination adéquate des présentations et rapports faits au comité;
- g) veiller à ce que le comité s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités comme le prévoient la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec*, les règlements et les politiques de la Caisse ainsi que le mandat du comité;



- h) favoriser des relations constructives entre le comité et la Direction financière, ainsi qu'entre le comité et la vice-présidence - vérification interne de la Caisse;
- i) veiller à ce que le comité ait l'occasion de discuter en privé avec le premier vice-président et chef de la Direction financière, le vice-président – vérification interne ainsi qu'avec les covérificateurs;
- j) présenter au conseil d'administration les éléments importants discutés lors des réunions du comité;
- k) transmettre au conseil d'administration toute recommandation provenant du comité;
- l) participer à l'élaboration des plans de relève concernant son poste et formuler des recommandations à ce sujet, s'il y a lieu;
- m) assumer les autres responsabilités qui peuvent lui être confiées par le comité ou le conseil d'administration;

Relation avec le comité d'investissement et de gestion des risques

- n) assister aux réunions du comité d'investissement et de gestion des risques;
- o) évaluer la nécessité de tenir annuellement une réunion conjointe avec le comité d'investissement et de gestion des risques;

Relations avec le vice-président – vérification interne

- p) superviser les travaux du vice-président – vérification interne et agir comme son supérieur hiérarchique. À cette fin, il doit :
 - i) être disponible pour conseiller le vice-président – vérification interne sur des questions d'importance;
 - ii) participer, en collaboration avec la direction de la Caisse, à l'évaluation du vice-président – vérification interne.
 - iii) participer au recrutement d'un vice-président – vérification interne;

Relations avec les covérificateurs

- q) en collaboration avec la direction de la Caisse, assurer une communication efficace et transparente avec les covérificateurs.

Révisé par le comité de gouvernance et d'éthique le 16 décembre 2010
Amendé par le conseil d'administration le 25 novembre 2011
Révisé par le conseil d'administration le 13 décembre 2013
Amendé par le conseil d'administration le 11 décembre 2015
Révisé par le conseil d'administration le 20 février 2018
